

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 015/2024

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

Objet : Fermeture du Chemin Rural N°7 Notre Dame du Chêne pour travaux forestiers.

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU l'article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le règlement portant sur la circulation publique, dans le but d'assurer la sécurité, la sûreté et la commodité de la circulation.

➤ Vu la demande de LC PAYSAGE 77730 SAACY-SUR-MARNE 01.60.23.02.78

CONSIDERANT que des travaux doivent être entrepris avec l'abattage et le démontage d'un Frêne avec évacuation des branchages, puis la pose de 2 panneaux rigides et 3 poteaux Békafix, Chemin rural n° 7 Notre Dame du Chêne, commune de CROUY SUR OURCQ, le **mardi 20 février 2024 pour 08h00 à 17h00**, et qu'il est nécessaire de fermer à la circulation ce chemin rural 7 pendant cette période.

ARRETE

Article 1 : Du mardi 20 février 2024, de 8 heures à 17 heures, la circulation sera interdite Chemin Rural 7, Notre Dame du Chêne.

Article 2 : Le Service Technique de la ville seront chargés de la mise en place des barrières de protection ainsi que de la mise en place des panneaux de signalisation. Il assurera également l'évacuation du bois coupés et l'des différents branchages.

Article 3 : La fermeture sera complète pendant cette période, il y a donc interdiction de circulation aux véhicules à moteur, aux cycles ainsi qu'aux piétons.

Article 3 : La voie de délai de recours est de deux mois.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible du public et les éventuelles autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Gendarmerie et de Police.

Article 6 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur Commandant la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, au Service Technique de CROUY SUR OURCQ, à la Police Municipale de Crouy sur Ourcq.

A CROUY SUR OURCQ, le 16 février 2024

Monsieur Hervé ZANCONI

Adjoint délégué au Maire de CROUY SUR OURCQ

